VILLE DE BISCHWILLER
1-9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex
Tel : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

BISCHWILLER

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 17 décembre 2018, à la salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Marie-Christine SCHERDING
2 - Désignation du secrétaire de séance
3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
4 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises
5 - Désignation d'un nouveau membre à la commission des finances et des travaux en remplacement de M. Gustave FRITSCH
6 - Désignation de nouveaux délégués à la SOCONEC
7 - Jumelage avec la commune de Zgierz en Pologne : approbation de la charte de jumelage

AFFAIRES FINANCIÈRES

8 - Débat d'orientations budgétaires 2019
9 - Engagement, liquidation, mandatement avant le vote du budget primitif
10 - Approbation des tarifs communaux pour l'année 2019
11 - Paroisse catholique : octroi d'une subvention exceptionnelle
12 - Reversement de la subvention T'CAP aux associations
13 - Subventions pour ravalement de façades
14 - OPUS 67 : renouvellement de la garantie d'emprunt

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

15 - Cession d'un terrain 3 rue de l'Industrie (CREPIFRAN)
16 - Cession d'un terrain 41 rue du Cerf (MORITZ)
17 - Acquisition d'un terrain 2 rue de la Gravière (DOTT) : alignement de voirie (emplacement réservé)
18 - Acquisition d'un terrain rue des Bosquets (LUTTMANN) : alignement de voirie (emplacement réservé)
19 - Acquisition d'un terrain Cité Oberkirch (OPUS 67) : alignement de voirie

RESSOURCES HUMAINES

20 - Modification de l'état des effectifs
21 - Participation à la complémentaire santé des agents communaux
22 - Couverture des risques statutaires : hausse de la cotisation

Membres en fonction :	33
Membres présents :	25
Membres absents non-excusés :	1
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	7

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire
M. GRESS Raymond, Adjoint au maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire
M. BECKER Gérard, Adjoint au maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire
M. KAHHALI Yves, Adjoint au maire
M. MERTZ Patrick, Adjoint au maire
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal
Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale
Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale déléguée
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal
M. MADER Charles, Conseiller municipal
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale

Bischwiller réussit :

M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale
M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal
M. BASAK Metin, Conseiller municipal
M. GRISSMER Jean-Paul, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :
Néant

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Unis pour Bischwiller :

Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :
Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale déléguée (Unis pour Bischwiller).
Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).

M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée (Unis pour Bischwiller).
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal (Bischwiller réussit), pouvoir à Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale (Bischwiller réussit).

Le 17 décembre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'assistance et en remerciant le public présent, puis il fait l'appel.

Monsieur le Maire :
« Avant d'entrer dans l'ordre du jour, il y a deux moments importants que j'aimerais commémorer ce soir. Tout d'abord, le décès de notre collègue Gustave FRITSCH qui nous a quittés le mois dernier après une longue maladie qu'il a supportée avec courage, détermination, en restant fidèle à ses engagements. D'ailleurs Gustave était un homme d'engagement, un homme d'écoute cherchant toujours la concorde et sa présence parmi nous nous a honorés. C'était vraiment un gars bien. Malheureusement, la vie est faite ainsi, les meilleurs partent en premier.

Enfin, j'aimerais associer à ce moment de commémoration et de recueillement, Bartek ORENT-NIEDZIELSKI qui nous a quittés hier soir. C'était au moment du concert à l'église protestante que la nouvelle est arrivée qu'il venait de décéder, victime de ce fou à l'esprit complètement torturé, qui a commis cet attentat de Strasbourg. Bartek ORENT avait une relation toute particulière avec la Ville de Bischwiller, puisque, bénévolement, excellent musicien, il s'était engagé dans le groupe "La musique pour la paix" où il encadrait les jeunes Bischwillerois dans le chant choral avec Baris AYHAN, qui fait partie de notre communauté. Avec Bartek, ils étaient deux grands initiateurs de ce mouvement.

Je vous serais reconnaissant de vous lever pour observer une minute de silence. »

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 – Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Marie-Christine SCHERDING

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venu sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Suite au décès de M. Gustave FRITSCH, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », Mme Marie-Christine SCHERDING est appelée à siéger au conseil municipal sur la même liste.

Mme Marie-Christine SCHERDING
est installée dans les fonctions de conseillère municipale
du groupe « Unis pour Bischwiller ».

Point n°2 – Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Monsieur Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 – Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Point n°4 – Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Marchés à procédure adaptée passés du 05.09.2018 au 05.12.2018 :

Objet du marché	Intitulé des lots	Date de marché	Titulaire du marché	Montant T.T.C du marché
Enfouissement du réseau téléphonique et extension du réseau privé de la Ville rue de Rohrwiller à Bischwiller	LOT UNIQUE	17/09/2018	GROUPEMENT EIE / ERTP ZA de la Sandlach BP 90159 67503 HAGUENAU CEDEX	37 932.00 € TF 21 912.00 € TO
Entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie de la Ville de Bischwiller	LOT UNIQUE	21/09/2018	SUEZ EAU FRANCE 36, rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER	16 218.00 € (préventive) 12 000.00 € MAXI (curative)
Etude de programmation pour la relocalisation-extension des ateliers municipaux	LOT UNIQUE	07/11/2018	MP CONSEIL Espace européen de l'entreprise 5 rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM	13 746.00 €
Aménagement parking Eglise	LOT UNIQUE	29/10/2018	WILLEM RTES ET TP 6C, rue de l'artisanat 67110 SURBOURG	51 805.20 €
Ravalement façades de la perception	Lot 1 : Peinture extérieure	26/10/2018	ISODECO 5, rue de l'Industrie 67240 BISCHWILLER	35 185.60 €
	Lot 2 : Menuiserie extérieure		Menuiserie ETTWILLER SARL ZI chemin de Dambach 57230 BITCHE	4 806.00 €

Etude faisabilité réseau de chaleur	LOT UNIQUE	07/11/2018	ITHERM CONSEIL 1, ALLEE DES PIERRES MAYETTES 92230 GENNEVILLIERS	23 598.00 €
Mise en place d'une clôture	Lot 1 : Rue de Rohrwiller	26/11/2018	FENNINGER PAYSAGE 2, rue des 4 Vents 67500 HAGUENAU	48 094.20 €
	Lot 2 : Jardins familiaux rues de l'Industrie et de la Garance		FENNINGER PAYSAGE 2, rue des 4 Vents 67500 HAGUENAU	50 383.80 €

Avenants :

Création d'une BCD à l'école Erlenberg à BISCHWILLER

Avenant n° 1 au lot n° 6 : Plâtrerie

Les travaux du lot 6 : Plâtrerie ont été attribués à l'entreprise RUIU SAS - 3, rue du Girlenhirsch à 67400 ILLKIRCH en date du 29/06/2018 pour un montant de 30 708,00 € T.T.C .

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour l'exécution de travaux de fourniture et pose de laine de verre acoustique en épaisseur 160 mm sur l'ensemble des faux-plafonds.

Le bilan du marché est le suivant :
- Montant du marché initial : 30 708,00 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 4 224,00 € TTC
- Montant final du marché : 34 932,00 € TTC
- Représentant une augmentation de 13,75 %.

Avenant n° 1 au lot n° 8 : Peinture

Les travaux du lot 8 : Peinture ont été attribués à l'entreprise MAYART SARL - 3, rue du Girlenhirsch à 67400 ILLKIRCH en date du 29/06/2018 pour un montant de 14 757,00 € T.T.C .

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour l'exécution de travaux de rafraichissement des peintures dans les locaux situés au rez-de-chaussée de l'aile du bâtiment impactée par les travaux pour assurer la cohérence de l'ensemble.

Le bilan du marché est le suivant :
- Montant du marché initial : 14 757,00 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 6 997,80 € TTC
- Montant final du marché : 21 754,80 € TTC
- Représentant une augmentation de 47,42 %.

Fourniture de petit matériel et produits d'entretien pour les services de la Ville de Bischwiller

Avenant n° 1 au marché à bons de commande conclu avec l'entreprise PARADES, 6, rue Jean Monnet – BP 30019 – 68393 SAUSHEIM en date du 20/11/2018. Le présent avenant fait suite à la hausse exceptionnelle de +22.8 % du cours mondial de la pâte à papier (indice NBSK) qui ne permet plus l'exécution des prestations dans les conditions initiales. En conséquence, le présent avenant prévoit la revalorisation à hauteur de 10 % des prix unitaires des fournitures impactées comme le papier hygiénique ou l'essuie-main (positions : 18, 19, 20, 21, 22, 23 au B.P.U.

Les montants annuels du marché compris entre 6 000 € HT minimum et 20 000 € HT maximum sont inchangés.

Locations :

Bénéficiaire	Adresse du bien	Type de bien	Objet	Durée du contrat	Tarif
M. Emmanuel ETAIX	Rue du Luhberg	Garage (n° 2)	Bail à loyer	Du 01.11.2018 au 31.10.2021 renouvelable par tacite reconduction	35,80 € par mois

Dons :

Musées :

***été 2018, dons aux musées d'objets par Madame Josiane GERWIG 21 Route de Schirrhein F-67240 OBERHOFFEN**

Détail :

- 815 PC, Fiole, fin XIXe – début XXe siècle, verre.
- E. SCHEIRER Bischweiler, Bouchon estampillé, fin XIXe – début XXe siècle, porcelaine et encre.
- BERNAIRE, Cuillère U.S.A.T., première moitié du XXe siècle, métal.
- WELEO, Cuillère avec poinçon « M » surmonté d'un aigle à croix gammée, entre 1939 et 1945, métal.

***04/07/2018, don aux musées d'un dessin de Monsieur Emery ROLLAND 79 rue Principale F-67240 GRIES**

Détail :

- Emery ROLLAND, Sans titre (objets d'atelier), 2015, aquarelle et crayon sur papier.

Très bon état.

***09/08/2018, don aux musées d'un dessin encadré par Madame Thitou FRANCONE 3 Avenue du Serpentin F-34540 BALARUC-LES-BAINS**

Détail :

- ARGOUD, Caricature du Général Camille Rampont, 28 juin 1913, aquarelle sur papier.

Bon état général

***03/10/2018, don aux musées d'un dessin encadré par Madame Jeanne-Chantal LAGRESLE Villa Plaisance 135bis Grande Rue F-22750 SAINT JACUT DE LA MER**

Détail :

- L'entrée des Français à Bischwiller en décembre 1790, premier quart du XXe siècle, encre et crayon sur papier.

Bon état général. Rousseurs par endroits.

***11/09/2018, dons aux musées de tableaux et estampes par Madame M.-F. WEBER-SCHILSCHELSKY 92 avenue de Villiers F-75017 PARIS**

Détail :

- Paul WEISS, Sans titre (bouquet de fleurs), sans date, huile sur panneau de bois.
- Philippe STEINMETZ, Sans titre (allée d'arbres), sans date, huile sur panneau de bois.
- Henri BAUMER, Vue du château de Bischwiller, année 1727, premier quart du XXe siècle, impression sur papier.
- Henri BAUMER, Vue de l'église protestante de Bischwiller, année 1727, premier quart du XXe siècle, impression sur papier.

Très bon état général.

Archives

***13/02/2018, don aux archives de documents divers par Monsieur Antoine EHRHARD 14 place de la Mairie F-67240 BISCHWILLER**

Détail :

- Die Jute-Spinnerei & Weberei, Bischweiler i/E [La Société alsacienne de Filage et de Tissage de jute, dite La JUTE], Actes de vente et documents divers en lien avec les agrandissements successifs de l'usine, entre 1883 et le premièr quart du XXe siècle, impression et encre sur papier et/ou carton, timbres, timbres à sec, crayon de couleurs et fil de coton.

Un mètre linéaire
Bon état général de conservation

***été 2018, don aux archives d'un livre par Madame Josiane GERWIG 21 Route de Schirrhein F-67240 OBERHOFFEN**

Détail :

- Jeanne HERRMANN, Elsässischi Gedischtle, Bischwiller : imp. Bertrand, 1984.

Bon état

***21/09/2018, don aux archives d'une photo encadrée par Madame Francine BAUMGARTHEN 35 rue des Cimetières F-67240 BISCHWILLER**

Détail :

- Entrée des troupes américaines sous le feu ennemi à Bischwiller le 9.12.1944, deuxième moitié du XXe siècle, tirage photo collé sur papier cartonné.

Très bon état général

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°5 – Désignation d'un nouveau membre à la commission des finances et des travaux en remplacement de M. Gustave FRITSCH

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le conseil municipal a désigné, par délibération du 14 avril 2018, 8 membres qui composent la commission des finances et des travaux.

Suite au décès de M. Gustave FRITSCH, qui était membre de cette commission, il y a lieu de désigner un nouveau membre.

Pour mémoire, la commission est composée comme suit :

- Michèle MULLER
- Patrick MERTZ
- Patrick WIRTH
- Gérard BECKER
- Jean-Claude BREINER
- Gilbert HUTTEL
- Gabriel BEYROUTHY

Pour rappel, conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Mme Marie-Christine SCHERDING, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller »,
- Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller ».

Il est décidé de procéder au vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins :	32
Nombre de voix pour Mme Marie-Christine SCHERDING :	22
Nombre de voix pour Mme Michèle GRUNDER-RUBERT :	3
Nombre de votes blancs :	7

Le Conseil Municipal

- DESIGNE Mme Marie-Christine SCHERDING, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », ayant obtenu la majorité absolue des voix, comme nouveau membre de la commission des finances et des travaux.

Point n°6 – Désignation de nouveaux délégués à la SOCONEC

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Par délibération du 14 avril 2014, MM. Jean-Lucien NETZER, Gustave FRITSCH et René ECKERT avaient été désignés comme représentants de la Ville à la Société de Constructions Economiques (SOCONEC).

M. René ECKERT a démissionné et M. Gustave FRITSCH est décédé.

La SOCONEC est une société d'économie mixte sous statut de société à responsabilité limitée (SARL) maintenu au titre du droit local en Alsace-Moselle.
Les associés sont représentés par une personne physique qui dispose d'un droit de vote en assemblée générale en proportion aux parts sociales détenues.
La gérance est assurée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non.
La Ville de Bischwiller détient 68,9 % des parts de la société.
L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales précise que les personnes qui représentent la Ville et qui exercent la qualité de gérant, doivent être expressément autorisées par le conseil municipal pour percevoir une rémunération.

Il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer M. Jean-Lucien NETZER, Maire, comme représentant de la Ville associé à la SOCONEC et porteur des pouvoirs de vote,
- De désigner deux représentants supplémentaires.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- M. Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwilller réussit »,
- M. Raymond GRESS, adjoint au maire.

Il est décidé de procéder au vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

1er candidat : M. Gabriel BEYROUTHY

Nombre d'enveloppes :	32
Nombre de voix pour M. Gabriel BEYROUTHY :	24
Nombre de bulletins blancs :	7
Nombre de bulletins nuls :	1

2e candidat : M. Raymond GRESS :

Nombre d'enveloppes :	32
Nombre de voix pour M. Raymond GRESS :	28
Nombre de bulletins blancs :	4
Nombre de bulletins nuls :	0

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- CONFIRME M. Jean-Lucien NETZER, Maire, comme représentant de la Ville de Bischwiller au sein de la SOCONEC,
- DESIGNE M. Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », et M. Raymond GRESS, adjoint au maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix, comme représentants de la Ville de Bischwiller à la SOCONEC.

DISCUSSION

Monsieur le Maire précise que le gérant de la SOCONEC ne sera pas rémunéré, si c'est un conseiller qui bénéficie déjà d'une indemnité. Monsieur FRITSCH touchait un salaire dans la mesure où il ne bénéficiait pas d'une indemnité en tant que conseiller municipal.

Point n°7 – Jumelage avec la commune de Zgierz en Pologne : approbation de la charte de jumelage

Rapport présenté par Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale déléguée.

La Ville de Bischwiller entretient des contacts et des relations amicales avec la commune de Zgierz en Pologne depuis plusieurs années. Le passé industriel textile des deux villes ainsi qu'un fort tissu associatif respectif rapproche ces deux communes.

A l'occasion de plusieurs visites des édiles des deux communes de part et d'autre, des pré-engagements ont été pris par le président de Zgierz et le maire de Bischwiller afin d'aboutir à un jumelage.

M. Przemysław Staniszewski, président de la commune de Zgierz, a proposé une convention de jumelage avec la Ville de Bischwiller. Celle-ci a été complétée par une proposition faite par les élus de Bischwiller pour tenir compte de la volonté partagée de faire progresser la construction européenne solidaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DECIDER de se prononcer favorablement sur le principe du jumelage de la Ville de Bischwiller avec la Ville de Zgierz, accord rédigé en polonais et en français dans des termes identiques,
- APPROUVER le projet de serment de jumelage tel que figurant en annexe,
- AUTORISER le Maire à le signer.

Adopté à la majorité.

Pour :

24 voix : Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme

MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

8 : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, Mme MOERCKEL Ruth,

DISCUSSION

Madame Michèle MULLER, Première Adjointe :
« Je voudrais juste ajouter qu'en 2015 nous étions une première délégation d'élus à répondre positivement à l'invitation du maire de Zgierz en Pologne. Nous nous sommes rendus et nous avons tout de suite senti une forte demande de la part du maire pour signer un partenariat avec nous Bischwiller qui avons quand même un passé identique par rapport à la ville de Zgierz. Je suis tout à fait heureuse que suite à nos premiers pas cette convention puisse être signée parce qu'il faut dire qu'il y a déjà des relations cordiales et amicales qui se sont nouées avec nos partenaires. Ils étaient présents à nos manifestations ces dernières années. Nous les avons reçus, nous nous sommes occupés d'eux. Je suis très contente que ceci puisse se concrétiser. Mais je voudrais aussi souligner le rôle essentiel de notre curé qui était avec nous dès la première fois et qui était notre interprète. C'est vraiment une initiative qui vient de la part de notre curé, qui comme tout un chacun sait, est polonais. Un grand bravo et merci pour la concrétisation ! ».

Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale déléguée, souligne que le curé KALINOWSKI a réalisé la traduction de la charte. Elle le remercie pour sa collaboration.

Monsieur le Maire précise que le curé est originaire de la région des lacs, au nord, comme Piotr BOGDASZEWSKI, le sculpteur de la statue du joueur de fifre. Zgierz est une ville intéressante car elle a le même passé historique que Bischwiller. Il y a un parallélisme étonnant entre les émigrés allemands installés en Pologne à l'origine des premières manufactures de tissage, l'ère industrielle, la mécanisation et le déclin industriel de la ville. Il rappelle que la première délégation qui s'est rendue à Zgierz était composée de Jean-Pierre DATIN, Francis BRAYE et Marie DE SANTO et la deuxième de Sophia VOGT, du curé et du maire.

Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », a constaté que Delphine UNTEREINER est conseillère déléguée alors qu'officiellement cela n'a jamais été annoncé.

Monsieur le Maire répond qu'il avait annoncé la nomination de deux nouveaux conseillers délégués, Delphine UNTEREINER et Maxime VAN CAEMERBEKE, au moment de la désignation de Patrick MERTZ comme adjoint au maire.

Monsieur BRAYE regrette que Monsieur le Maire n'ait jamais présenté officiellement leurs nouvelles fonctions en séance du conseil municipal et l'invite à relire les derniers procès-verbaux pour constater ce fait.

Monsieur le Maire indique que Madame UNTEREINER est chargée des relations européennes, de la démocratie citoyenne et du développement durable. Monsieur VAN CAEMERBEKE a une délégation concernant l'état-civil, les listes électorales et tout ce qui est lié aux services à la population. Monsieur le Maire remercie Monsieur BRAYE d'avoir attiré son attention et demandé cette clarification.

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », demande des précisions quant au paragraphe n° 5 et quelles sont les actions envisagées.

Madame UNTEREINER répond que la charte est pour le moment en attente de signature, ensuite il faudra construire le partenariat. Madame MULLER a des attentes en matière de coopération économique.

Quels sont les projets en la matière ? interroge Madame GRUNDER-RUBERT.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le rôle d'une collectivité de s'immiscer dans les relations inter-entreprises. Cependant, il y a une volonté commune de favoriser les relations entre les entreprises de Bischwiller et de Zgierz, ainsi que de Lodz qui est la région industrielle près de Zgierz. On peut imaginer une

rencontre entre industriels. Monsieur le Maire souligne le fort engagement des entreprises de Bischwiller en signant la charte « Entreprises et Quartiers » le 5 décembre 2018.

Madame MULLER ajoute que lors d'un déplacement en Pologne, la délégation bischwilleroise avait visité une entreprise tournée vers la France, qui a déjà une antenne en région parisienne et qui souhaiterait éventuellement ouvrir une antenne en Alsace. On ressent à Zgierz une forte envie de s'orienter vers l'Alsace.

C'était une entreprise de chaussettes et de collants, dirigée par la présidente de la Chambre des Métiers, précise Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller ».

Il faudra d'abord que la charte de jumelage soit signée, ensuite il s'agira de favoriser les rencontres, conclut Monsieur le Maire.

Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » :
« Je vais donner notre point de vue. Si sur le fond nous ne pouvons qu'être favorables à un rapprochement entre les peuples et par là contribuer à l'unité européenne, nous sommes cependant surpris par cette décision qui a été prise sans concertation. Mis à part les articles de presse, nous n'avons été informés d'aucune manière des velléités de jumelage avec cette commune. Un tel acte avec les villes de Sedan ou d'Elbeuf, qui historiquement ont des liens plus forts avec notre cité, aurait été, de notre point de vue, plus approprié dans l'immédiat. Nous allons donc nous abstenir de voter pour ce jumelage. »

Monsieur le Maire fait remarquer qu'à chaque manifestation officielle de la Ville sont invités et sont présents les représentants des villes de Zgierz et d'Elbeuf. L'idée est de formaliser la relation historique d'amitié entre Bischwiller et Elbeuf dans un proche avenir. C'est un processus de jumelage qui se fonde sur une histoire commune. Il y a beaucoup de reconnaissance d'Elbeuf vis-à-vis de Bischwiller. Monsieur le Maire rappelle que les émigrants de Bischwiller à Elbeuf, les BLIN et les HERZOG, ont créé l'industrie à Elbeuf. La commune a ensuite connu le même déclin industriel que Bischwiller et se reconstruit sur de nouvelles fondations, comme Bischwiller. En outre, la sociologie de la population est la même qu'à Bischwiller.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°8 – Débat d'orientations budgétaires 2019

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est la première étape en vue du vote du budget de la Ville de Bischwiller pour l'année 2019. Le débat a pour objet de faire le point sur la situation financière de la Ville, sur les principaux investissements et de tracer les perspectives pour les années à venir.

Le budget 2019 sera également le 1er budget qui entérinera la stabilisation des compétences de la CAH. En effet la restitution des équipements sportifs et de loisirs aux communes aura un impact très important pour la Ville de Bischwiller en 2019. Les moyens financier et humains vont accompagner cette restitution des compétences.

Le contexte national

L'économie française donne à nouveau des signes de faiblesse et les prévisions de croissance inscrites dans la loi de finances sont déjà en cours de révision à la baisse.

La crise de confiance majeure qui traverse le pays actuellement n'est pas faite pour arranger les choses. Un certain nombre d'acteurs économiques ont déjà alerté sur les effets négatifs subis.

Le projet de Loi de Finances 2019 discuté au Parlement prévoit une stabilité des dotations aux collectivités

locales, avec un renforcement de la péréquation et les soutiens aux investissements sont maintenus à un niveau élevé par l'État.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées à un futur projet de loi.
La baisse de la taxe d'habitation pour le particulier se poursuivra avec une nouvelle tranche en 2019. En 2018, 64% des redevables à Bischwiller ont bénéficié d'une baisse !

Par ailleurs, jusqu'à la fin du quinquennat, le gouvernement demande aux collectivités locales de faire un effort sans précédent de réduction des dépenses de 13 milliards d'euros.

Enfin, au niveau national, l'investissement public qui a fortement baissé ces dernières années, reprend légèrement, sans toutefois retrouver les niveaux d'avant la crise. A noter que les prix des travaux remontent ces derniers mois, ce qui va en renchérir le coût.

1. Les évolutions budgétaires envisagées

La Ville de Bischwiller va récupérer au 1er janvier 2019 la gestion en propre de la MAC, la piscine, le stade des pins, le centre sportif couvert, les cours de tennis et le centre culturel Claude Vigée (hors médiathèque).

Rien que le fonctionnement annuel de ces équipements est estimé à plus d'un million d'euros. La CAH versera une attribution de compensation à due concurrence.

Les travaux d'investissement pour les équipements transférés, inscrits au programme pluriannuel d'investissement de la CAH, seront remboursés par attribution de compensation d'investissement à la Ville à hauteur de 100 %.
Pour les autres travaux qui s'avèreront nécessaires dans les années à venir, un mécanisme de participation sous forme de fonds de concours est prévu par la commission locale pour l'évaluation des charges transférées.

Les principales réalisations en 2018

Plusieurs chantiers se sont terminés en 2018 ou sont en passe de l'être :
- le remplacement du réseau d'assainissement, d'eau potable et les travaux de voirie et d'éclairage public de la rue de Rohrwiller,
- la rénovation de la rue de la Garance,
- le gymnase scolaire à l'école Foch-Menuisiers qui va être livré à la fin du 1er trimestre 2019,
- la rénovation de la pataugeoire de la piscine et la réparation des malfaçons au grand bassin
- la rénovation des loges et des sanitaires à la MAC ainsi que sa mise en accessibilité,
- l'accessibilité du CASF, qui a pris beaucoup de retards mais qui entre dans sa phase finale
- le dédoublement des classes pour les CP à l'école Foch
- le local rue des rames qui sera mis à disposition du Secours Populaire
- etc.

D'autres opérations vont démarrer en 2019 car elles sont dès à présent programmées :
- le parking rue Leclerc,
- la voirie, l'éclaire public et le réseau d'eau de la rue du Capitaine Cherifi
- les études de la rénovation et l'agrandissement du hall KUMMER,
- la rénovation de la cuisine à la MAC,
- l'aménagement de l'espace Charrons-Pharmaciens,
- le dédoublement des classes pour les CE1 à l'école Foch
- le démarrage du chantier du nouveau centre technique municipal,
- et bien entendu, un programme annuel dans les écoles avec divers travaux,
- etc.

La Ville continuera également à augmenter son patrimoine foncier par l'acquisition d'immeubles ou de ter-

rains.

L'étude de la restructuration du musée de la Laub sera achevée en 2019. Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur un futur projet.
L'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sera également rendue mi 2019. Là aussi, des enjeux conséquents nécessiteront des engagements forts pour la collectivité.

Enfin, la concession pour la réalisation du quartier d'habitat de la ZAC du Baumgarten entrera dans sa phase opérationnelle l'année prochaine avec un début de chantier prévu pour 2020.

Les engagements pluriannuels :

Les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget en Autorisation de Programmes / Crédits de Payement (AP/CP) concernent :

- la transformation et l'extension du hall Kummer avec une estimation du coût de l'opération de 4,3 M€ HT et une recette de subvention estimée à 600 K€ pour l'instant,

- le nouveau centre technique municipal pour un coût global de 4,5 M€ HT, financé grâce à des subventions à hauteur de 1 M€ et une valorisation du foncier libéré pour 450 K€.

- il est également prévu d'avoir recours au AP/CP pour les travaux lourds dans les écoles.

Au total une enveloppe de 2,5 M€ est prévue pour les investissements nouveaux.

Les charges de fonctionnement

Les efforts de maitrise des charges de fonctionnement seront maintenus dans tous les domaines.

Les nouveaux équipements, lorsqu'ils entreront en phase d'exploitation, vont générer des dépenses inévitables de fonctionnement. Cela est anticipé dans les projections budgétaires.

Les aides aux associations, que ce soit en fonctionnement par la mise à disposition de locaux ou par des subventions, seront maintenues. Les conventions en place avec les intervenants culturels ou sociaux seront poursuivies.

Il faut noter que les transferts de charges pour donner suite à la restitution des équipements de la CAH vont impacter à plus d'un million d'euros les charges de fonctionnement de Bischwiller. Une simple illustration est celui de la MAC dont la subvention de fonctionnement augmentera de 250 000 € à elle toute seule.

De plus, le conseil municipal a délibéré pour des engagements pluriannuels avec la MAC, l'école de musique, le CASF, etc. Autant d'actions dans le domaine culturel ou social qui ont des impacts sur le budget, mais qui apportent surtout un plus à la population.

La fiscalité

En 2017, la pression fiscale à Bischwiller a baissé pour les entreprises et les ménages :

- pour les entreprises de presque 6 points de moins,
- pour les ménages, avec une baisse de 1 % des taux de taxe d'habitation qui ont engendré une baisse de plus de 2 % en valeur.

La Ville envisage le maintien des taux de fiscalité des ménages pour 2019, comme c'était le cas en 2018.

De la même manière, les tarifs municipaux n'évolueront qu'a la marge en 2019.

Concernant les dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), il est prévu au budget primitif de minimiser légèrement le prévisionnel de recette par rapport aux montants réels perçus en 2018 par mesure de prudence.

Comme par le passé, des demandes de subventions seront adressées aux divers partenaires pour certaines opérations. Il est entendu que seules les subventions attribuées seront inscrites au budget primitif.

La dette

Le désendettement de la Ville se poursuit. L'annuité en 2019 devrait baisser de 330 K€ par rapport à 2018.

Le remboursement de l'intégralité du capital restant dû pourrait intervenir en moins de deux années si le conseil municipal le décide (les collectivités sont considérées en endettement excessif à partir de 12 années). La Ville de Bischwiller dispose de marges en la matière.

L'appel à l'emprunt ne sera vraisemblablement pas nécessaire en 2019.

La structure des effectifs

Les effectifs de la Ville de Bischwiller sont de 120 ETP (titulaires ou contractuels) pour un total de 140 contrats.
Ce nombre va certainement augmenter avec les transferts liés aux évolutions des compétences. Les discussions sont en cours. Au maximum, ce sont les postes CAH basés à Bischwiller qui viendraient rejoindre les effectifs de la Ville, soit une dizaine d'agents.

Le temps de travail sera au 1er janvier en conformité avec la loi suite à la délibération du conseil municipal du 5 novembre dernier.

Le régime indemnitaire RIFSEEP entrera en vigueur au 1er janvier 2019, selon délibération du conseil municipal du 5 novembre 2018.
Une enveloppe supplémentaire de crédit sera inscrite au budget pour l'application de ce nouveau régime indemnitaire et pour une gratification des agents comme annoncé.

Les absences de longue durée des agents titulaires sont remplacées par des contractuels dès que c'est possible.
Les départs prévisionnels (retraite ou mutation par exemple) font l'objet d'une évaluation des besoins et, si le poste est maintenu, un appel à candidatures est lancé au plus tôt.

Avec moins de 10 agents par 1 000 habitants, les effectifs de Bischwiller sont en deçà des moyennes nationales.

2. BUDGET ANNEXE « SERVICE DE L'EAU »

Le conseil municipal a arrêté un programme ambitieux de travaux d'ici à 2021 avec un appel à l'emprunt pour son financement.
Ce programme est en phase avec les travaux de voirie qui sont inscrits au plan pluriannuel de la CAH.

En 2019 est ainsi prévu la reprise du réseau d'eau de la rue Chérifi et de la rue Paul Weiss.

Il n'y a pas d'augmentation de la part communale du tarif de l'eau qui est prévue.

3. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA CLE DES CHAMPS »

Alors que cela fait plus d'une année que cette opération devait se terminer, la viabilité définitive est enfin en cours.
Tous les terrains sont vendus.

Aussi, 2019 verra enfin la fin de ce programme et la clôture de ce budget annexe.

Le Conseil Municipal :

- A DEBATTU des orientations budgétaires 2019.

DISCUSSION

Monsieur le Maire rend hommage aux agents du service technique pour leur efficacité, leur réactivité et leur professionnalisme en matière de déneigement, de travaux d'embellissement de la ville et de travaux en régie qui sont de plus en plus nombreux.

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller » :
« Je suis ravie d'apprendre que nous arrivions au bout du programme de vidéoprotection que j'avais initié à l'époque avec la gendarmerie et que nous ayons pu répondre à leur demande de faire le relais vers eux en termes de vidéoprotection.

Je suis également heureuse de voir que nous nous rejoignons sur le fait que nous devions favoriser les ménages bischwillerois pour le Baumgarten, chose que j'avais soulevée lorsque vous vouliez faire appel à un concessionnaire. Nous en avions parlé en municipalité où je vous avais dit : « attention, cela augmentera le prix de la construction ou du terrain pour nos habitants qui ont des moyens limités. » A l'époque, j'avoue être partie fort dépitée de cette municipalité puisque vous m'aviez répondu avec un certain dédain : « Oh, qu'est-ce qu'ils veulent donc ces Bischwillerois avec leurs 11 500 € de revenus annuels ! ». Je suis heureuse de voir que... »

Monsieur le Maire :
« Pardon ? Quand est-ce que j'ai dit ça ? »

Madame GRUNDER-RUBERT :
« En municipalité Monsieur le Maire. Je suis ravie que... »

Monsieur le Maire :
« Nous sommes 9 adjoints autour de la table. Arrêtez de mentir Madame GRUNDER-RUBERT. Si vous voulez mentir, je vous demanderai de vous taire. En tant que président de séance faisant la police de ce conseil municipal, je n'admettrai jamais qu'un conseiller municipal mente aussi vertement. »

Madame GRUNDER-RUBERT :
« C'est plutôt vous qui mentez Monsieur le Maire. Je ne me permettrai pas dans cette assemblée de telles paroles si elles n'avaient pas été prononcées. »

Monsieur le Maire :
« Soit vous rétablissez la vérité, soit je vous coupe le micro. »

Madame GRUNDER-RUBERT :
« Vous pouvez couper ! C'est la totale vérité. »

Monsieur le Maire :
« Je n'ai jamais dit ça ! Quel jour ? Quelle heure ? Quand est-ce que vous y étiez ? Vous n'y étiez jamais ! C'est un scandale ! Vous êtes égale à vous-même. Mensonge ! Complot ! Fake news que vous relayez sur

Internet. Il faut arrêter !

Monsieur Raymond GRESS, Adjoint :
« Monsieur le Maire, personnellement, je n'ai jamais entendu cela en municipalité et j'y étais très régulièrement. »

Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » :
« En préambule, j'aimerais quand-même préciser qu'en termes de vidéoprotection, c'est nous qui avions lancé la manœuvre, bien avant que vous ne soyez aux affaire. J'interviens sur les propos de Monsieur le Maire concernant ce DOB. Suite à votre belle présentation, nous rejoignons globalement votre approche de l'avenir. Néanmoins, une petite réflexion de notre part quant à ce DOB.

Pour ce débat d'orientation budgétaire, nous avons ressorti notre projection budgétaire de 2014, et avons fait le rapprochement des projets réalisés sous cette mandature et constatons qu'ils rejoignent à quelques variantes prêts ceux que nous avions également programmés, nous avons d'ailleurs approuvé toutes les réalisations. Si la Ville n'a pas croulé sous les dettes, c'est que la gestion était saine à l'époque et l'est par là même encore aujourd'hui suite à votre gestion. Nous constatons par ailleurs dans le projet de loi 2019 discuté au Parlement, que les dotations devraient être stabilisées, ce qui peut être rassurant, même si cela ne reste, pour le moment, qu'un projet.

A l'avenir, nous continuerons à soutenir les actions qui serviront au bien-être de la population bischwilleroise tout en restant prudents quant aux dépenses engagées. Sauf les équipements qui présentent un intérêt particulier et déjà engagés, nous proposons une pause dans les investissements lourds pour permettre de stabiliser, voire améliorer l'existant (écoles, voiries etc..)

Néanmoins, concernant la CAH, nous estimons toujours que vous vous êtes engagé un peu légèrement dans cette structure et avons quelques inquiétudes quant au retour de la gestion de certains équipements, et non des moindres, dans le giron de la Ville. Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre, les chiffres exacts de ce retour et comment vous comptez gérer ce dossier à l'avenir.

Dans le même registre, nous aimerions avoir des précisions sur l'avenir de la déchetterie pour laquelle il y a eu un transfert de budget pour améliorer l'accès et le fonctionnement déjà il y a 5 ans. Actuellement, la situation s'est même dégradée pour le déchargement des gravats : la benne à gravats est maintenant à même le sol, ce qui oblige un pelletage des plus pénibles pour les usagers.

Concernant les travaux plus globalement, on se questionne toujours quant au taux de réalisation qui reste faible. Est-ce un manque de personnel, de gestion, de mal-être au travail ? Nous ne sommes pas sûrs que les gratifications vont modifier grand-chose à cet état, même si nous les approuvons pour le personnel méritant. Nous espérons qu'il y aura une évolution positive.

Dans un autre registre, nous nous interrogeons également sur les animations commerciales, l'attractivité et le renouveau du centre-ville. Opération délicate et difficile il est vrai, mais nous avions à un moment voté une subvention pour le soutien au recrutement d'une animatrice. De notre point de vue, c'est le néant total et rien de fulgurant n'a vu le jour. Nous aimerions, là aussi, avoir un bilan chiffré de cette opération et savoir quel avenir vous réservez au centre-ville. »

Concernant la déchetterie, Monsieur le Maire répond que le projet arrive à sa phase de finalisation. C'est un projet très ambitieux, au-delà de ce qui avait été imaginé, dont le coût, estimé à 2 M€, est en cours de négociation à la baisse. Il prévoit la création d'un rond-point au niveau du haras des Bussières et de l'aire d'accueil des gens du voyage pour éviter un accès direct de la déchetterie sur la route de l'Obermatt, ainsi qu'un accès de la déchetterie vers Schitter Vita-Compost pour les déchets verts. Monsieur le Maire rappelle que le projet initial devait être porté par le syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et Environs (SMIEOMBE), qui avait budgété sans étude 500 000 €. La Communauté d'Agglomération a prévu comme mode de gestion une délégation de service public attribuée au consortium SUEZ-LINGENHELD qui reprendra également le personnel.

En réaction aux propos de Madame GRUNDER-RUBERT, Monsieur Patrick MERTZ, Adjoint, garantit que Monsieur le Maire est continuellement soucieux du bien-être de l'ensemble de la population de Bischwiller et

qualifie ces propos de calomnie.

Madame GRUNDER-RUBERT précise que Monsieur le Maire avait dit « Cela ramènera du sang-neuf à Bischwiller ».

« Propos que vous êtes seule à avoir entendus et diffusés, comme d'habitude, comme les fake news que vous avez relayées ! Moi des gens comme ça, je n'en ai pas besoin ! » rétorque Monsieur le Maire.

Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », fait remarquer que 950 000 €, soit la moitié du coût du projet, ont déjà été versés à la CAH par le SMIEOMBE alors que le syndicat avait estimé les travaux de modernisation de la déchetterie à 500 000 €. Il craint que les Bischwillerois vont devoir payer plus. Il constate que rien n'a encore été fait. Quant à la vidéoprotection, Monsieur BRAYE rappelle avoir un jour demandé le plan d'implantation des caméras dans la ville, ce que Monsieur le Maire lui a refusé. Il déplore que l'information ait été transmise aux maires et pas à un élu bischwillerois.

« Vos allégations sont fausses ! » répond Monsieur le Maire. Le bureau d'études Austral travaille sur ce projet depuis six mois, Berest vient d'être retenu comme maître d'œuvre, les travaux vont bientôt commencer avec une fin de chantier en 2020. Monsieur le Maire présentera le projet au conseil municipal, lorsqu'il aura été acté par le conseil communautaire.

Point n°9 – Engagement, liquidation, mandatement avant le vote du budget primitif

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Il vous est proposé d'instaurer ce dispositif dans l'attente du vote du budget primitif 2019. Les montants de l'autorisation et l'affectation des crédits pourraient être les suivants :

Budget Principal

Chapitres budgétaires	Prévision budgétaires 2018 (1)	Propositions 2019 (2)
20 - Immobilisations incorporelles	223 569,40 €	55 892,35 €
21 - Immobilisations corporelles	3 001 913,94 €	750 478,49 €
23 - Immobilisations en cours	1 012 021,10 €	253 005,28 €
Total	4 237 504,44 €	1 059 376,11 €

Budget annexe du Service de l'Eau

Chapitres budgétaires	Prévision budgétaires 2018 (1)	Propositions 2019 (2)
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	140 000,00 €	35 000,00 €
Total	140 000,00 €	35 000,00 €

- *Crédits budgétisés en 2018 – hors crédits de paiements en autorisation de programmes (AP)*
- *25 % des crédits budgétisés en 2018 – hors crédits de paiements gérés en autorisations de programmes (AP)*

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la base des éléments explicités ci-avant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019 comme suit :

Budget Principal

Chapitres budgétaires	Prévision budgétaires 2018 (1)	Propositions 2019 (2)
20 - Immobilisations incorporelles	223 569,40 €	55 892,35 €
21 - Immobilisations corporelles	3 001 913,94 €	750 478,49 €
23 - Immobilisations en cours	1 012 021,10 €	253 005,28 €
Total	4 237 504,44 €	1 059 376,11 €

Budget annexe du Service de l'Eau

Chapitres budgétaires	Prévision budgétaires 2018 (1)	Propositions 2019 (2)
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	140 000,00 €	35 000,00 €
Total	140 000,00 €	35 000,00 €

Adopté à la majorité.

Pour :
31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,
Abstention :
1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

DISCUSSION

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », demande pourquoi la Ville n'a jamais eu recours à cette procédure auparavant ?

Monsieur le Maire explique que c'est déjà la deuxième année que cette procédure réglementaire est en place. Elle est calquée sur la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Elle permet de mandater des sommes avant le vote du budget qui est souvent déjà approuvé en décembre ou en janvier dans les grandes collectivités.

Point n°10 – Approbation des tarifs communaux pour l'année 2019

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire.

Comme chaque année à la même époque, il y a lieu de fixer les tarifs municipaux applicables pour l'année suivante. La proposition de tarifs municipaux pour 2019 est jointe en annexe.

La principale modification fait suite au transfert de la compétence « Equipements sportifs et culturels » de la Communauté d'Agglomération vers les communes au 1er janvier 2019, avec l'ajout des tarifs de ces différentes infrastructures dans la liste des tarifs communaux (voir rubrique n° 2 « Service des sports », tarifs n° 26 à 55). Les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués par la CAH en 2018.

Les autres modifications sont présentées dans le tableau annexé.

Ces tarifs ont été validés par la commission des finances en date du 6 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER les tarifs municipaux applicables pour l'année 2019.

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : M. BRAYE Francis,

Point n°11 – Paroisse catholique : octroi d'une subvention exceptionnelle

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

La paroisse catholique Saint Augustin de Bischwiller sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle pour la rénovation intérieure de l'église.

Un accord de principe a été donné lors du vote du budget primitif 2018 avec l'inscription des crédits nécessaires.

Le budget de l'opération est de 82 853,91 €. La paroisse ayant bénéficié de contributions et subventions pour un montant de 6 650 €, le solde de l'opération à sa charge est de 76 203,91 €.

Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 50 % du reste à charge, à savoir 38 101,96 €.

Une convention formalisant le versement de l'aide est nécessaire (voir projet ci-joint).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 38 101,96 € à la paroisse catholique Saint Augustin de Bischwiller,

- AUTORISER le Maire à signer la convention financière,

- IMPUTER ce montant au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », article 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installation ».

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur le Maire félicite l'ensemble du Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint Augustin pour cette très belle réalisation.

Point n°12 – Reversement de la subvention T'CAP aux associations

Rapport présenté par M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire.

Pour soutenir les associations partenaires de l'opération T'CAP réalisée au profit des enfants de Bischwiller âgés de 6 à 16 ans pendant les petites vacances scolaires, il est proposé, comme l'année dernière, d'octroyer une subvention de 4 000 € à répartir entre elles.

La formule de répartition proposée est la suivante : diviser la subvention globale en deux montants égaux. La première moitié est répartie au prorata du nombre d'heures d'animation effectuées par l'association ou l'intervenant ; la deuxième moitié est répartie au prorata du nombre d'enfants ayant participé à l'animation ; le cumul des deux répartitions représente la subvention destinée à l'association.

Associations	Montant subvention	Nombre d'heures d'activité sur l'ensemble des 3 opérations 2018	Nombre de participants sur l'ensemble des 3 opérations 2018
Athlétisme, ANA-FCJAB section athlétisme	266,83 €	18 h	89 participants
Canoë, CANOË KAYAK CLUB	Pas de participation du club cette année		
Échecs, CERCLE D'ECHECS	535,95 €	34 h	192 participants
Equitation, HARAS DES BUSSIERES	331,95 €	16 h	150 participants
Football, FOOTBALL CLUB	844,58 €	40 h	386 participants
Handball, BISCHWILLER HANDBALL CLUB	778,02 €	34 h 30	370 participants
Judo, JUDO CLUB	31,04 €	1 h 30	14 participants
Pétanque, JEUX-LOISIRS-PÉTANQUE	415,06 €	38 h	77 participants
Scrabble, ARHAS section scrabble	116,70 €	9 h	32 participants
Tennis, TENNIS CLUB	222,13 €	15 h	74 participants
Tir à la carabine, Société de Tir 1927	234,45 €	16 h 30	74 participants
VTT, ASSEM	223,29 €	21 h	38 participants
TOTAL	**4 000,00 €**		

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour le versement d'une subvention de 4 000 € à répartir aux différentes associations partenaires de l'opération T'CAP listées dans le tableau ci-dessus,

- CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Point n°13 – Subventions pour ravalement de façades

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au maire.

En application de la délibération du conseil municipal 14 mars 2016, les propriétaires des bâtiments suivants peuvent bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

N°	Adresse du bâtiment	Montant en €
09/2018	53 rue de la Pomme d'Or	595 €
10/2018	12 rue de la Gare	217 €
11/2018	11 rue Louis Pasteur	215 €
12/2018	8 rue du Château	1 617 €
13/2018	12 Place de la Mairie / 6 rue Française	1 360 €
	Montant Total	**4 004 €**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER la liste des bénéficiaires et les montants de la subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,
- IMPUTER la dépense au chapitre 204, article 2042.

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur Patrick MERTZ, Adjoint, rappelle que toute subvention est due si un dossier de déclaration préalable a été déposé en mairie.

Monsieur le Maire fait remarquer que Monsieur MERTZ a réussi à convaincre des propriétaires de faire sortir les colombages d'origine lors d'un ravalement de façades et l'en remercie.

Ceci entre dans la notion de valorisation attractive du centre-ville, ajoute Monsieur MERTZ.

Point n°14 – OPUS 67 : renouvellement de la garantie d'emprunt

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

L'Office Public d'Urbanisme Social 67 (OPUS 67), ci-après dénommé l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées référencées en annexe à la présente délibération.

La Ville de Bischwiller, qui s'est portée garante pour ces emprunts, est appelée à délibérer en vue de renouveler sa garantie pour le remboursement desdites lignes du prêt réaménagées.

Il n'y a aucun effet sur le montant de l'emprunt souscrit, ni sur la hauteur de la garantie accordée (montant initial : 158 546,98 €).
Ce réaménagement de prêt intervient suite à la mise en place de la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS), pour atténuer l'impact financier très lourd sur les comptes d'OPUS 67. Ce dernier a par conséquent décidé de rallonger de 10 ans leur encours de dette.

Concernant le prêt objet de la présente délibération (garantie d'emprunt octroyée par la Ville par délibération du 13.10.1997), il s'agit de l'opération de réhabilitation de 4 logements rue de la Prairie.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 :

La Ville de Bischwiller réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.
Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour renouveler la garantie d'emprunt du prêt figurant en annexe, selon les conditions fixées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

III – TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Point n°15 – Cession d'un terrain 3 rue de l'Industrie (CREPIFRAN)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

La société CREPIFRAN a fait part de son souhait d'acquérir une partie de terrain jouxtant sa propriété afin d'agrandir sa surface de stockage. Les parcelles en question sont situées rue de l'Industrie en section 22 – parcelle 204 et 207.

Un géomètre a été mandaté afin de procéder au découpage des nouvelles parcelles et de connaître la contenance exacte à céder. La surface est approximativement de 5 ares.

Ce terrain appartenant à la Ville, une demande d'estimations auprès des services fiscaux a été faite. Le service des Domaines a estimé le terrain à 2 000 €/are.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la cession de terrain à la société CREPIFRAN, ou toute SCI s'y substituant, pour un montant de 2 000 €/are,

- AUTORISER le Maire et respectivement le 1er Adjoint l'acte, à signer l'acte correspondant.

Adopté à la majorité.

Pour :
31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,
Abstention :
1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

DISCUSSION

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », demande des précisions par rapport au chemin. Où sont les 10 mètres ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a 6,50 mètres. L'objectif est de faire reculer le grillage et régulariser pour que la Ville ait l'emprise intégrale sur le chemin du Loehl. Pour le moment, il y a une autorisation verbale qui avait été donnée à la société CREPIFRAN pour y mettre ses installations. La précaution a été prise d'avoir une emprise de 10 mètres pour y envisager, un jour, une voie. L'arpentage a été réalisé aujourd'hui même par le géomètre.

Ce terrain est-il viabilisé ou viabilisable ? interroge Madame GRUNDER-RUBERT, qui s'étonne par rapport au prix de 2 000 € l'are. Qu'en est-il des habitations autour ? Une évolution du plan local d'urbanisme est-elle possible dans le secteur ?

Le terrain est viabilisé, répond Monsieur le Maire, qui explique qu'on est en zone artisanale. La maison est destinée uniquement à son activité entrepreneuriale. La parcelle n'est pas constructible pour de l'habitat. Quant au PLU, il vient d'être approuvé, il n'est pas question de le modifier maintenant. Une révision du PLU ne serait pas possible car trop onéreuse et trop compliquée en termes d'études, mais une modification, sans

coût, pourrait éventuellement se faire un jour.

Madame GRUNDER-RUBERT fait remarquer que la surface de l'entreprise sera réduite si le grillage est reculé.

L'entreprise utilisait déjà la parcelle de la Ville, d'où cette proposition de la lui vendre, conclut Monsieur le Maire.

Point n°16 – Cession d'un terrain 41 rue du Cerf (MORITZ)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Par délibération du 2 avril 2012 le conseil municipal a fixé les tarifs de cession de la bande de terrain jouxtant les propriétés du côté impair de la rue du Cerf.

Par délibération du 25 juin 2012 le conseil municipal a précisé les conditions de vente en ajoutant les frais de busage à la charge des acquéreurs.

Il avait été décidé le fixer les prix de cessions comme suit :

- 1 500 € l'are pour les prix de vente des terrains non remblayés et non busés (terrains jouxtant les propriétés du n°45 au n°7 de la rue du Cerf), + busage (119,57 € TTC par mètre linéaire).
- 1 800 € l'are pour le terrain partiellement remblayé et busé (jouxtant la propriété du 17 rue du Cerf)

M. Charles MORITZ, 41 rue du Cerf, a indiqué être intéressé par l'acquisition de la parcelle à l'arrière de son terrain.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour :
  - Le maintien du prix de cession des terrains tel que le prévoit la délibération du 2 avril 2012,
  - La cession du terrain cadastré en section 81 n° (9) /224, d'une superficie de 4,56 ares, à M. Charles MORITZ, au prix de 1 500 € l'are, soit un montant total de 6 840 € + le coût du busage de 2 416,50 € TTC (20,21 ml x 119,57 € TTC). Le coût global de la cession s'élève à un montant de 9 256,50 € TTC.

- AUTORISER le Maire et respectivement le 1er Adjoint l'acte, à signer l'acte correspondant

- ET LE CHARGER de toutes les formalités nécessaires

Adopté à l'unanimité.

Point n°17 – Acquisition d'un terrain 2 rue de la Gravière (DOTT) : alignement de voirie (emplacement réservé)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Dans le cadre d'un alignement de voirie inscrit au plan local d'urbanisme intercommunal (emplacement réservé BIS 13, élargissement de la rue Paul Weiss), les héritiers de Mme DOTT ont donné leur accord pour céder à la Ville de Bischwiller les parcelles cadastrées en section 30 n°(2)/52 et n°(4)/52, d'une surface totale de 34 m².

Un accord a été trouvé pour une cession des deux parcelles à la ville de Bischwiller à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section 30 n°(2)/52 et n°(4)/52, d'une superficie de 34 m², propriétés des héritiers de Mme DOTT,

- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°18 – Acquisition d'un terrain rue des Bosquets (LUTTMANN) : alignement de voirie (emplacement réservé)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Dans le cadre d'un futur projet d'aménagement de voirie inscrit au plan local d'urbanisme intercommunal (emplacement réservé BIS 06), Mme LUTTMANN Sabine a donné son accord pour céder à la Ville de Bischwiller les parcelles cadastrées en section 22 n°(4)/16 et n°(5)/17, d'une superficie totale de 71 m².

Ces deux parcelles correspondent à l'alignement de voirie de la rue des Bosquets et permettront de relier la rue des Bosquets à la rue de l'Industrie, tel que prévu dans le PLUi.

Un accord a été trouvé pour une cession des deux parcelles à la ville de Bischwiller à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section 22 n°(4)/16 et n°(5)/17, d'une surface totale de 71 m², propriétés de Mme LUTTMANN Sabine,

- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°19 – Acquisition d'un terrain Cité Oberkirch (OPUS 67) : alignement de voirie

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Dans le cadre d'un alignement de voirie, OPUS 67 a donné son accord pour céder à la Ville de Bischwiller les parcelles situées Cité Oberkirch et cadastrées en section 01 n°170, n°172 et n°174, d'une superficie de 6 m². Ces parcelles seront intégrées au domaine public.

Un accord a été trouvé pour une cession des deux parcelles à la ville de Bischwiller à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section 01 n°170 n°172 et n° 174, d'une superficie de 6 m², propriétés du bailleur OPUS 67,

- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

IV – RESSOURCES HUMAINES

Point n°20 – Modification de l'état des effectifs

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Compte tenu de l'évolution des missions de certains postes et de l'évolution des carrières ou de l'organisation du travail, il est proposé de créer les postes suivants :

- un poste de rédacteur principal de 1° classe
- quatre postes d'adjoint principal de 1° classe
- un poste d'agent de maîtrise principal
- trois postes d'adjoint technique principal de 1° classe
- cinq postes d'adjoint technique principal de 2° classe
- trois postes d'ATSEM principal de 1° classe à temps non complet à 95 %
- neuf postes d'ATSEM principal de 2° classe à temps non complet dont 4 à 92 % et 5 à 95 %
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1° classe

Dans le même temps, 34 postes sont supprimés.

Le comité technique du 4 décembre s'est prononcé favorablement sur ces suppressions.

Les postes de non titulaires recouvrent des agents en CDI, le personnel saisonnier, les agents qui remplacent des congés de maladie ou de disponibilité et les contrats d'apprentissage ou aidés. Une actualisation pour trois postes de remplacement en cas d'absence est proposée.

Par ailleurs, un adjoint technique sous CDI est actuellement rémunéré sur la base de l'échelon 9 du grade d'adjoint technique depuis mars 2012. Il est proposé que sa rémunération soit assise sur le 11° échelon de la grille des adjoints techniques.

Un état en annexe reprend toutes ces propositions.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DECIDER les créations et les suppressions de postes, telles que décrites dans le tableau ci-joint avec effet au 1er décembre 2018,

- DECIDER la revalorisation du contrat de l'adjoint technique en CDI avec effet au 1er septembre 2018,

- CHARGER le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

DISCUSSION

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », croit se

souvenir d'une limitation budgétaire à 1,2 % dans l'augmentation des frais de fonctionnement.

En effet, c'est dans le cadre du pacte de stabilité financière, répond Monsieur le Maire. Mais seules 320 collectivités (essentiellement des grandes) sont concernées.

Concernant les ATSEM, Madame GRUNDER-RUBERT demande si l'école maternelle du Luhberg aura une ATSEM supplémentaire.

Monsieur le Maire prendra sa décision au mois de janvier. Il informe avoir été saisi par une haute autorité pour prendre des mesures dans cette école et a pris les attaches nécessaires pour savoir comment réagir à cette situation qui est grave. Il ne souhaite pas en dire davantage aujourd'hui.

Point n°21 – Participation à la complémentaire santé des agents communaux

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

La Ville de Bischwiller a adhéré à un contrat groupe en matière de complémentaire santé pour ses agents.

Par délibération du 14 mai 2018, la Ville de Bischwiller a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour être partie à l'appel d'offres pour un nouveau contrat pour les années de 2019 à 2024.

Cet appel d'offres a désigné la Mut'Est comme attributaire avec trois niveaux de garantie et une réduction des tarifs pour les adhérents de 17 % à 40 % selon le niveau de garantie retenu.

L'adhésion à un contrat groupe permet à la collectivité de verser une participation aux adhérents.

Il est proposé de fixer le montant des participations aux agents adhérents (l'assiette de participation est constituée par le traitement de base + NBI + régime indemnitaire) comme suit :

- Assiette <= 1.800 € : 35,00 €
- Entre 1.800 € et 2.500 € : 25,00 €
- Assiette > 2.500 € : 15,00 €
- Cette participation est augmentée de 30 % lorsque l'agent a plus de 50 ans (à compter du 1er janvier de l'année où il aura atteint 50 ans révolus)
- Par enfant à charge co-assuré : + 7,00 €
- La participation ne dépend pas de la quotité horaire de l'agent, étant donné que la cotisation à Mut'Est n'est pas modulée.

Le Comité Technique a émis un avis favorable unanime en date du 3 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la sécurité sociale,
VU le Code de la mutualité,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale com-

plémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : MUT'EST ;

- ADHERER à la convention de participation conclus par le CDG67 avec la société Mut'Est à compter du 1/1/2019 pour une durée de 6 années, convention qui pourra être dénoncée annuellement par décision expresse de l'organe délibérant nonobstant un préavis fixé au contrat

- ACCORDER, à compter du 1er janvier 2018, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour la participation santé comme suit :

- Assiette <= 1.800 € : 35,00 €
- Entre 1.800€ et 2.500 € : 25,00 €
- Assiette > 2.500 € : 15,00 €
- Cette participation est augmentée de 30 % lorsque l'agent a plus de 50 ans (à compter du 1er janvier de l'année où il aura atteint 50 ans révolus)
- Par enfant à charge co-assuré : + 7,00 €
- La participation ne dépend pas de la quotité horaire de l'agent, étant donné que la cotisation à Mut'Est n'est pas modulée.

- AUTORISER le Maire à prendre et signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°22 – Couverture des risques statutaires : hausse de la cotisation

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Depuis 2003, la Ville a contracté une assurance de couverture des risques statutaires pour son personnel permanent.

Par délibération du 16 novembre 2015, le contrat proposé par AXA par le biais de la consultation menée par le Centre Départemental de Gestion a été avalisé.

Après 2 années pleines de couverture des risques à Bischwiller, le courtier YVELIN, en charge de cette assurance, a constaté que le rapport Sinistres / Primes était largement défavorable à l'assureur : 1,13.
Il faut noter que les statistiques du ratio S / P tiennent compte des risques lors de leur survenance et pour la durée d'engagement. Pour exemple : un congé de longue maladie survenant le 1/11/2016 sera comptabilisé pour 36 mois sur 2016 (36 mois étant la durée maximale d'un CLM) et non pour les 2 mois de dépenses réelles de 2016 ; ce congé pouvant durer moins longtemps au final.

Ainsi, YVELIN demande une révision du taux de cotisation à 4,09 % au 1er janvier 2019 (dernière année du contrat) au lieu de 3,72 %. Le reste des conditions est inchangé.

Au vu des états des remboursements et des absences constatées, il vous est proposé d'accepter cette augmentation. A défaut, le contrat sera annulé et la Ville sera son propre assureur.

Le surcoût estimé pour 2019 est de 11.300 €.
Le Centre de Gestion organisera une nouvelle consultation en 2019, vu que le contrat arrive à échéance. Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le maintien.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER le Maire à souscrire l'avenant au contrat d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et du courtier YVELIN, pour la revalorisation du taux de cotisation à 4,09 % couvrant l'année 2019.

Adopté à la majorité.

Pour :
31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,
Abstention :
1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

DISCUSSION

Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », demande si une simulation a été faite auprès d'autres assureurs.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'une revalorisation contractuelle de la prime, faite par le Centre de Gestion.

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », indique avoir déjà attiré l'attention de Monsieur le Maire sur les nombreux arrêts maladie dont elle s'interroge sur les causes. L'augmentation de la prime laisse présager que la situation est préoccupante.

Elle n'est pas prise individuellement mais pour l'ensemble du contrat groupe, répond Monsieur le Maire. En prenant les temps d'absences par rapport au temps total de l'ensemble des employés, il n'y a pas de « sur-maladie » à Bischwiller. Il suffit d'un arrêt de travail important d'un seul agent pour que les ratios explosent (par exemple, suite à une fracture ou à une pathologie grave).

Madame GRUNDER-RUBERT pense à un agent en particulier, victime de mal-être pour avoir été isolé dans les locaux où il a été placé, ce qui laisse supposer un problème plus global.

Monsieur le Maire ne rentre pas dans des considérations pathologiques. Le mélange du vrai et du faux est beaucoup plus toxique que le faux. Il regrette que Madame GRUNDER-RUBERT soit dans cet état d'esprit.

Monsieur le Maire invite l'assemblée, pour cette dernière réunion de l'année, à partager le verre de l'amitié, tout en souhaitant une belle fête de Noël.

La séance est levée à 22 h 10.

Fait à Bischwiller, le 16 Janvier 2019

Jean-Lucien NETZER,
Maire

Annexe au point N° 7

SERMENT DE JUMELAGE

Nous, Jean-Lucien Netzer, maire de BISCHWILLER (France) et Przemysław Staniszewski, président de ZGIERZ (Pologne), convaincus que les liens qui unissent les communes de notre continent s'inscrivent dans une démarche pertinente pour donner corps à la citoyenneté européenne et pour promouvoir ainsi une Europe à visage humain,

Exprimons notre volonté commune d'établir les relations de partenariat pour renforcer les liens entre la République de Pologne et la République Française.

Les deux communes prennent l'engagement solennel de conjuguer leurs efforts afin de pleinement contribuer au succès de cette nécessaire entreprise de paix, de progrès et de prospérité : **L'UNITE EUROPEENNE.**

§ 1

Dans le but de sceller l'accord de coopération, les parties souhaitent collaborer entre autres dans les domaines suivants de la vie des deux communautés : la culture, l'éducation, le sport, le tourisme et l'économie.

§ 2

La Ville de Zgierz et la Ville de Bischwiller s'engagent à initier la coopération sur le plan social et culturel à travers la promotion des patrimoines culturels locaux français et polonais, notamment en lien avec le passé industriel textile de chacune.

§ 3

Les Villes de Bischwiller et de Zgierz s'engagent à promouvoir à travers leurs échanges et leur coopération les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité, et l'Etat de droit.

§ 4

Les parties s'engagent à organiser des événements sportifs et de loisirs, d'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyen(ne)s pour développer le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun.

§ 5

Dans le cadre de la coopération économique, les parties s'engagent à entreprendre les actions qui faciliteront entre autres les contacts entre les acteurs économiques locaux.

§ 6

Toute modification du présent accord doit se faire par écrit et est soumis à délibération du conseil municipal.

§ 7

L'accord peut être résilié par chaque partie après avoir déposé une déclaration par écrit avec un préavis d'un mois sur avis du conseil municipal.

§ 8

L'accord a été rédigé en polonais et en français. La teneur des deux versions est identique.

Fait à …… Le ……

Annexe au point N°11

LT/SR

CONVENTION FINANCIERE

Entre

La Ville de Bischwiller, représentée par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire, 1-9 place de la Mairie – BP 10035 – 67241 BISCHWILLER CEDEX, dûment habilité à la présente par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018,
ci-après dénommée la Ville,

Et

La Paroisse Catholique Saint Augustin de Bischwiller, représentée par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, Président du Conseil de Fabrique, 17 rue du Maréchal Foch – 67240 BISCHWILLER
ci-après dénommée la Paroisse,

Il est convenu ce qui suit :

<u>Article 1</u> : Objet

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Augustin de Bischwiller, la Ville a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle pour aider la Paroisse à financer cette opération dont le coût total est de 82 853,91 €. Déduction faite des contributions et subventions versées par des entreprises à hauteur de 6 650 €, le reste à charge de la Paroisse est de 76 203,91 €.

L'opération porte sur la rénovation intérieure de l'église, la restauration des tableaux et des cadres, la rénovation de l'orgue et des travaux électriques.

<u>Article 2</u> : Montant de la subvention accordée

Le montant de la subvention totale accordée par la Ville s'élève 38 101,96 € (soit 50 % du reste à charge de la Paroisse).

Le taux de subvention est de 50 % au maximum des dépenses justifiables et sur présentation d'une attestation de dépenses.

La subvention est versée sur justificatifs.

<u>Article 3</u> : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée avant la fin de l'année 2018.

<u>Article 4</u> : Litiges

Les parties s'engagent à chercher tous les moyens et voies pour régler les litiges à l'amiable. A défaut, tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de strasbourg.

<u>Article 5</u> : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Fait à Bischwiller, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Bischwiller,	Pour la Paroisse Catholique Saint Augustin de Bischwiller,
Jean-Lucien NETZER, Maire	Gabriel BEYROUTHY, Président du Conseil de Fabrique

Annexe au point N°14

GROUPE Caisse des Dépôts

www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

COMMUNE DE BISCHWILLER

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du ..../..../....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

PR0086-PR0078 V1.8 page 1/2
Dossier n° R066683 Emprunteur n° 000109036

Caisse des dépôts et consignations
27 RUE JEAN WENGER VALENTIN - BP 20017 - 67080 STRASBOURG CEDEX - Tél : 03 88 52 45 46 - Télécopie : 03 88 52 92 50
grand-est@caissedesdepots.fr

GROUPE Caisse des Dépôts

www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : **000109036 - OFFICE PUBLIC D'URBANISME SOCIAL 67**

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index -	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	89291	0478845	80 144,35	0,00	0,00	100,00	0,00	23,00 : 13,000 / 10,000	01/12/2018	A	LA+0,800 / LA+0,600	Livret A	0,800 / 0,600	DR	-1,663	---	---	---
Total			**80 144,35**	**0,00**	**0,00**													

*Ce tableau comporte **1** Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **80 144,35€***
Montants exprimés en euros
Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours
(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement
(3) - : Si sans objet
SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 24/10/2018
Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

PR0086-PR0078 V1.8 page 2/2
Dossier n° R066683 Emprunteur n° 000109036

Caisse des dépôts et consignations
27 RUE JEAN WENGER VALENTIN - BP 20017 - 67080 STRASBOURG CEDEX - Tél : 03 88 52 45 46 - Télécopie : 03 88 52 92 50
grand-est@caissedesdepots.fr

Annexe au point N°20

ANNEXE : ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 01/12/2018
VILLE DE BISCHWILLER

GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	*Postes année n-1*	TOTAL (colonne H)	Effectifs pourvus au 01/12	Création / Suppression	Total au 1/12
Secteur administratif - 1		***53***	**53**	**35**	**-8**	**45**
DGS (emploi fonctionnel)	A	*1*	1	0		1
Attaché principal	A	*2*	2	1		2
Attaché	A	*6*	6	3	-3	3
Rédacteur principal 1° classe	B	*2*	2	2	1	3
Rédacteur principal 2° classe	B	*2*	2	1		2
Rédacteur	B	*3*	3	0	-2	1
Adjoint adm ppal 1° classe	C	*6*	6	5	4	10
Adjoint adm ppal 2° classe	C	*21*	21	17	-5	16
Adjoint adm (1)	C	*10*	10	6	-3	7
Secteur technique - 2		***78***	**78**	**53**	**0**	**78**
Ingénieur	A	*1*	1	1		1
Technicien principal 1° classe	B	*3*	3	2		3
Technicien principal 2° classe	B	3	3	0	-2	1
Technicien	B	*1*	1	0		1
Agent de maîtrise ppal	C	*12*	12	12	1	13
Agent de maîtrise	C	*10*	10	4		10
Adj technique principal 1° classe	C	*6*	6	5	3	9
Adj technique principal 2° classe	C	*13*	13	13	4	17
Adj technique principal 2° classe TNC	C	*1*	1	1	1	2
Adj technique (1)	C	*17*	17	11	-3	14
Adj technique TNC (1)	C	*11*	11	4	-4	7
Secteur social - 3		***21***	**21**	**13**	**10**	**31**
ATSEM principal 1° classe	C	*2*	2	2	2	4
ATSEM principal 1° classe TNC 90,83%	C	*0*	0	0	3	3
ATSEM principal 2° classe	C	*19*	19	11	-7	12
ATSEM principal 2° classe TNC 90,83%	C	*0*	0	0	12	12
Secteur sportif - 6		***6***	**6**	**3**	**-3**	**3**
Conseiller APS ppal	A	*1*	1	1		1
Conseiller APS	A	*1*	1	0	-1	0
Educateur APS principal 1° classe	B	*1*	1	1	1	2
Educateur APS principal 2° classe	B	*2*	2	1	-2	0
Educateur APS	B	*1*	1	0	-1	0
Secteur culturel - 7		***2***	**2**	**2**	**0**	**2**
Attaché de conservation du patrimoine	A	*1*	1	1		1
Adjoint patrimoine	C	*1*	1	1		1
Police municipale - 10		***10***	**11**	**7**	**-1**	**10**
Chef de service principal de 1° classe	B	*1*	1	1		1
Chef de service principal de 2° classe	B	*1*	1	0	-1	0
Chef de service	B	*1*	1	1		1
Chef de police	C	*1*	1	0		1
Brigadier chef principal	C	*3*	3	2		3
Gardien-brigadier	C	*3*	4	3		4
Effectif total agents titulaires		***170***	***171***	***113***	**-2**	**169**

(1) 1 personne en disponibilité ou congé parental

ANNEXE : ETAT DU PERSONNEL NON-TITULAIRE AU 01/12/2018

AGENTS NON-TITULAIRES	Postes année n-1	Création / Suppression	Total au 1-12	Effectifs pourvus au 01/12
Adulte-relais (animateur)	0		1	0
Chef de projet développement urbain	0	1	1	1
Technicien	0	1	1	0
Personnel d'entretien	2		2	2
Personnel d'entretien	5		5	2
Personnel saisonnier	10		10	0
Remplaçants	9	3	21	9
Apprentis	8		8	5
Service civique	1		1	1
Contrat unique d'insertion - CAE	10	-7	3	2
Effectif total non-titulaires	**45**	**-2**	**43**	**22**